

DECLARATION DE TRAVAUX URGENTS (DTU)

(article 13 du règlement de voirie)



DTU à faire parvenir par mail dans les **24 h ouvrables** suivant le début des travaux

DEMANDEUR Maître d'ouvrage	Nom :	e-mail :
	Adresse :	
	Dossier suivi par :	Tél. :

ENTREPRISE	Nom :	Tél. :
	e-mail :	

SITUATION DES TRAVAUX	Commune : MULHOUSE (sauf RD) rue :
	Entre rue : et rue :
	Autre localisation :

ZONE DES TRAVAUX	Trottoir : <input type="checkbox"/> Chaussée : <input type="checkbox"/> Espace vert <input type="checkbox"/>
	Est : <input type="checkbox"/> Ouest : <input type="checkbox"/> Centre : <input type="checkbox"/> Nord : <input type="checkbox"/> Sud : <input type="checkbox"/>

NATURE DES TRAVAUX	<hr/> <hr/> <hr/>
--------------------------	-------------------

DATES PREVISIONNELLES DES TRAVAUX :	Début :	Fin :
-------------------------------------	---------	-------

MODIFICATION CIRCULATION ET STATIONNEMENT :	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
---	--------------------------------	--------------------------------

Observations	
--------------	--

Pièce à joindre : **1 plan ou une photo de localisation**

Le soussigné informe les exploitants des réseaux selon l'article 11 du décret 91-1147 du 14/10/98.

Fait à :

Cachet et signature du demandeur

Le :

Nom du signataire :



La déclaration est à faire parvenir à :

Mairie de Mulhouse - Direction Voirie et Conception Urbaine

E-mail : service.voirie@mulhouse-alsace.fr

Bureaux : 34 rue Lefebvre ☎ 03.89.32.58.90